

Patrick Lauféron
Superviseur Régional de l'Arbitrage
patrick.lauferon@gmail.com
Tél : 06-45-49-98-25

le 22 janvier 2017

Aux arbitres de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté
Aux présidents des clubs de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté
Aux présidents des comités départementaux de la ligue Bourgogne-Franche-Comté

Objet : Note saison 2016-2017

Mesdames, Messieurs les arbitres, les présidents des clubs et les présidents des comités départementaux de la ligue Bourgogne-Franche-Comté

L'assemblée générale du 19 novembre 2016 a acté la fusion des ligues Bourgogne et Franche-Comté. Afin d'harmoniser les pratiques, il me semble opportun de rappeler un certain nombre de règles de fonctionnement de l'arbitrage au sein de la ligue Bourgogne-Franche-Comté.

Les tournois homologués doivent être, selon leur nature, arbitrés par des arbitres fédéraux distincts. Un arbitre peut toujours arbitrer un tournoi ou un match requérant un niveau inférieur au titre qu'il détient. La classification suivante ne concerne que les arbitres principaux : un arbitre adjoint peut être un arbitre détenant un titre d'un niveau inférieur ou un arbitre stagiaire ou un arbitre candidat.

Arbitres Fédéraux 1 (AF1) et 2 (AF2) agréés FIDE:

Tous les types d'événements échiqués homologués par la FIDE sans possibilité de délivrer de normes aux joueurs. Seuls les arbitres internationaux et FIDE (AI et AF) peuvent délivrer ces normes

Arbitres Fédéraux 3 (AF3) :

Tous les types d'événements échiqués homologués par la FFE à cadence lente, rapide et blitz. A condition d'être agréé FIDE, les événements échiqués homologués par la F.I.D.E (7 rondes maximum). Tous les matchs du championnat de France des clubs, quelle que soit la division, sauf le Top 12 et le Top 12F.

Arbitres fédéraux 4 (AF4) :

Tous les matchs du championnat de France des clubs, quelle que soit la division, sauf le Top 12 et Top 12F; Tous les matchs locaux, départementaux, régionaux; Tous les tournois fermés (sans joueurs classés FIDE) et tous les matchs joués au système de Scheveningen (sans joueurs classés FIDE); Toutes les coupes locales, départementales, régionales; Coupes fédérales, jusqu'aux demi-finales et la Coupe de France jusqu'aux huitièmes de finales; Compétitions jeunes (sauf celles qui nécessitent des appariements au système suisse); Tournois internes des clubs pouvant être comptabilisés pour le ELO national ou le ELO rapide.

Arbitres jeunes (AFJ) :

Compétitions jeunes et scolaires sous la responsabilité d'un « tuteur » AF4 ou plus selon le type de compétition.

Certaines dérogations peuvent être accordées par le DRA dans les cas suivants:

Les animateurs titulaires du DAFFE ou d'un diplôme équivalent sont habilités à arbitrer les phases départementales et académiques des championnats scolaires.

Les arbitres-candidats et arbitres-stagiaires ne peuvent arbitrer qu'en qualité d'arbitre adjoint. Ils peuvent toutefois, à titre exceptionnel, officier occasionnellement en qualité d'arbitre titulaire en

faisant fonction d'arbitre fédéral 4, s'ils ont reçu un avis favorable de la part de leur Directeur Régional d'Arbitrage.

Un arbitre fédéral 4 peut à l'occasion de certains tournois locaux (comme par exemple le tournoi interne d'un club) faire fonction d'AF3 et utiliser le logiciel d'appariements au système suisse.

Une dérogation peut être accordée, au cas par cas, par le Directeur Régional de l'Arbitrage afin de permettre occasionnellement aux jeunes AF4 âgés de moins de 18 ans d'officier dans n'importe quelle compétition dévolue aux AF4.

Le DRA peut également accorder à un AF3 agréé FIDE qu'il jugera très compétent, l'autorisation d'arbitrer en tant qu'arbitre principal lors de compétitions homologuées FIDE sans possibilité de normes.

Les demandes de dérogation doivent être sollicitées auprès du DRA de la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté David Hérambourg davidherambourg@hotmail.fr. Le superviseur régional de l'arbitrage doit être informé de toutes les dérogations accordées.

Pour qu'un tournoi puisse être homologué, il est indispensable que l'arbitre choisi par l'organisateur ait le titre requis. Monsieur Jean-Louis Lalande, Directeur des Homologations de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté vérifie cette adéquation lors de la demande d'homologation. Par ailleurs, les arbitres qui « prêteraient » leur nom pour les demandes d'homologation mais qui n'arbitreraient pas eux-mêmes les manifestations s'exposent à des sanctions fédérales. Le Directeur Régional de l'Arbitrage a en charge les dossiers de demande de sanction pour les arbitres indéclicats. De plus, le tournoi se verra retiré son homologation c'est-à-dire que les parties disputées ne seront pas prises en compte pour le classement ELO.

Le rapport technique complet avec le numéro d'homologation (voir formulaire T4 ter DNA Check-list traitement des tournois) doit nécessairement être adressé dans **les 7 jours** qui suivent la fin du tournoi au Directeur des Titres Monsieur Gérard HERNANDEZ, rue du Clair Matin 01500 Saint Denis en Bugey h.nz.gerard@wanadoo.fr et un exemplaire au Directeur Régional du Classement Monsieur Jean-Louis Lalande 3 rue Notre Dame Là D'Hors 89000 Auxerre jl.lalande@hotmail.fr pour les tournois homologués par la Ligue ou au secrétariat fédéral de la FFE pour les tournois homologués par la FFE. L'arbitre principal est responsable de la rédaction et de l'expédition du rapport. Il doit en outre mettre en ligne sur le site fédéral la boule papi du tournoi. **Il cochera que le tournoi est terminé lorsqu'il aura fait toutes les vérifications nécessaires et surtout que tous les joueurs soient bien licenciés.**

Conformément à l'article 34.3 du RIDNA, un arbitre ne se conformant pas à ces directives et ne respectant pas le délai J+7 peut être sanctionné.

Je veillerai avec le Directeur Régional de l'Arbitrage et le Directeur des Homologations et du Classement à l'application des dispositions évoquées ci-dessus.

Je vous souhaite à tous une saison échiquéenne riche en émotion et en plaisir.

Le Superviseur Régional de l'Arbitrage
Patrick Lauféron

